Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28. — TELEPHONE

Le Dimanche Roubaisien

Marché.
Musées. — De dix heures à une heure.
Hôpital de la Fraternité. — Visites de onze heures à midi.
Bains-douches de la Caisse d'Epargne, rue des Longues-Haies fermés à une heure de l'après-midi, jusqu'au lundi, à sept heures du matin.
Caisse d'épargne. — De neuf heures à onze heures.
Consultations judiciaires gratuites. — De dix heures - midi, à la Mairie.
Grand-Théâtre. — A 3 heures, « La Fille du Tambour-Major », opéra-comique.
Anciens sous-officiers. — Assemblée générale du 4e trimestre, à 4 heures 1/2, Café Pandore.

LES MARIAGES D'INDIGENTS

Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur de rappeler à ses administrés qu'un service municipal pour les mariages d'indigents fonctionne à la mairie (Bureau de l'Etat-Civil).

Ce service institué en vue de faciliter le mariage des ouvriers, est chargé de réunir toutes les pièces qui leur sont nécessaires, de faire toutes les démarches pour la délivrance des certificats d'indigence.

Les intéressés peuvent se présenter tous les jours, pendant les heures d'ouverture des bureaux de la mairie, ainsi que le mercredi de 7 heures et demie à 8 heures et demie du soir, et le dimanche de 10 heures à midi.

A L'HOPITAL

Dans sa séance du 24 courant, l'administration des Hospices a désigné M. le docteur Dispa pour remplacer à l'Hôpital M. le docteur Derville décédé.

M. le docteur Dispa sera spécialement chargé du service des aliénés mis en observation à l'hôpital de la Fraternité.

UN SEPTUAGENAIRE GRIEVEMENT BLESSE

M. Jean Turpin, 77 ans, demeurant rue de l'Ommelet, cour Ferret, 3, est tombé dans sa cuisine et, dans sa chute, il s'est fracturé l'épaule gauche.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Rousseau, le vieillard a été transporté à l'hôpital.

CONTRE LA RAGE

Le citoyen Lebas vient de prendre l'arrêté suivant :

Nous, Maire de la Ville de Roubaix, conseiller général.

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu la loi du 21 juin 1898 sur le Code rural et le décret du 6 octobre 1904, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la dite loi ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 avril 1908, interdisant la divagation des chiens dans toute l'étendue du département du Nord ;

Considérant qu'il a été constaté qu'un chien enragé a circulé sur le territoire de notre commune ;

Arrêtons :

Art. 1er. — Tous les chiens circulant sur la voie publique seront muselés ou tenus en laisse pendant un délai de deux mois à partir de la publication du présent arrêté.

Art. 2. — Pendant ce délai de deux mois, il est interdit aux propriétaires de se dessaisir de leurs chiens ou de les conduire hors de leur résidence, si ce n'est pour les abattre. Dans ce cas, ils seront tenus d'en faire la déclaration à la mairie.

Art. 3. — Les prescriptions du présent arrêté ne sont pas applicables aux chiens de bergers, de bouviers, ainsi qu'aux chiens de chasse, qui sont admis à circuler librement, mais uniquement pour l'usage auquel ils sont employés.

Art. 4. — Seront immédiatement abattus les chiens et les chats mordus ou roulés par un animal enragé ou ayant été en contact avec lui. Lorsque des chiens ou des chats auront mordu des personnes et qu'il y aura lieu de craindre l'existence de la rage, ils seront, si l'on peut s'en saisir sans les abattre, placés en observation sous la surveillance d'un vétérinaire sanitaire requis par le maire ou désigné par le propriétaire ou conduits à la fourrière municipale et placés pendant tout le temps reconnu nécessaire, mais en tout cas, pendant cinq jours au moins, sous la surveillance du vétérinaire inspecteur qui, suivant le diagnostic qu'il portera, en demandera l'abattage, ou signera leur exeat.

Art. 5. — Les chiens errants et tous ceux qui seront trouvés sur la voie publique ou dans les champs, non munis d'un collier portant le nom et le domicile de leurs maîtres, seront conduits à la fourrière et abattus après un délai de 48 heures s'ils n'ont point été réclamés et si le propriétaire est inconnu. Le délai est porté à huit jours francs pour les chiens avec collier ou portant la marque de leur maître.

Art. 6. — Lorsque les chiens conduits en fourrière pourront être remis à leurs propriétaires, ces derniers seront tenus d'acquitter les frais de conduite, de nourriture et de garde, d'après le tarif fixé par Nous, sans préjudice du procès-verbal de contravention qui sera dressé à leur charge.

Art. 7. — M. le commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera immédiatement applicable.

Fait à Roubaix, en l'Hôtel de Ville, le 26 décembre 1913.

Le Maire,
Signé : MUPRE, adjoint.

Pharmacie du Trichon Place du Trichon ROUBAIX
M. VERHAEGHE, Docteur de l'Université de Lille, Pharmacien
MALADIES SECRETES
Spécialité — 40 années, succès garanti. Cas anciens et récents. — Ouvert dim et fêtes jusqu'à 1 heure. — Men Sprecht Vlaamsch.

A L'AUTOMOBILE CLUB
Assemblée générale et banquet

L'assemblée générale et le banquet annuels de l'Automobile Club du Nord de la France auront lieu à Roubaix, le mercredi 14 janvier prochain.

D'UNE POCHE DANS UNE AUTRE

Mme Frayon, née Aimée Dupont, 32 ans, ménagère, demeurant rue Choiseul, cour Guillaume Lefebvre, 15, se trouvait samedi matin, au marché, boulevard Gambetta.

Autour d'elle la foule affairée circulait, les marchands attiraient la clientèle; des gosses, le nez bleui de froid, rôdaient autour des boutiques de toile grise.

A un certain moment, un étalage de rubans séduisit la ménagère. Elle palpa les souples satins aux couleurs chatoyantes, hésita, puis elle se décida à acheter.

Dans la poche de son tablier, elle chercha son portemonnaie, lequel contenait 14 fr. 80. Hélas, il avait disparu, un habile filou avait glissé une main experte dans la poche aux écus.

La volée a conté sa mésaventure à M. Appert, commissaire de police du 3e arrondissement. Le magistrat a ouvert une enquête.

CABINET DENTAIRE AMERICAIN
M, rue du Collège, Roubaix. — Dents dep. 3.00

BOURSE DE COMMERCE

Les courtiers assermentés de Roubaix, dans leur réunion générale du 27 courant, ont nommé comme membres faisant partie de leur chambre syndicale pour 1914 :

MM. Gustave Herbaux, président; Pierre Parent, syndic rapporteur; Théodore Mahieu, secrétaire; Joseph Decottegnie, Praxille Selosse, René Lefebvre, adjoints.

Fabrique de Chapeaux et Casquettes
JEAN 21, rue de Lannoy ROUBAIX
FABRIQUE ET VEND LUI-MEME
— « Le plus Grand Choix de Chapeaux et » — Casquettes de la Région
Tous les articles étant fabriqués dans la Maison et vendus sans intermédiaires, les prix sont les plus réduits de la Région.
(Voir les Etalages)

PETITES NOUVELLES

POUR LES JEUNES FILLES. — Les jeunes filles de nos quatorze amicales sont invitées à venir passer agréablement leur après-midi du dimanche à la Matinée Récréative du Foyer des Amicales Laïques, 9, rue de l'Hospice.

Des jeux de toutes sortes sont mis à leur disposition et des leçons de danse leur sont données gratuitement.

A LA FRATERNITE. — Dans sa dernière réunion, la commission administrative du Bureau de bienfaisance a désigné M. le docteur Dispa pour remplacer M. le docteur Derville, décédé, comme médecin de l'hôpital.

ACTUALITES EN VITRINE. — A voir dans le hall du « Nord-Touriste », 11, concour Saint-Martin, à Roubaix, les photographies suivantes :

Sam Langford, champion du monde. — Le brouillard à Paris. — Une maison s'effondre à Paris. — M. Van Jagow démissionnerait. — Inauguration de la statue de Robespierre à Saint-Ouen. — L'Arbre de Noël du Président de la République.

LE THEATRE A L'ŒIL. — Les cartes portant les numéros 761 à 810 délivrées par la mairie de Roubaix, seront valables pour assister gratuitement à la représentation de « La Fille du Tambour-Major », qui aura lieu aujourd'hui dimanche, en matinée, à l'Hippodrome.

FRERES, IL FAUT... PAYER. — Les rôles relatifs à la taxe pour frais de surveillance en vue de la répression des fraudes sont entre les mains de MM. les percepteurs et mis en recouvrement à partir de ce jour.

« L'Egalité » a publié hier un article sur cette taxe nouvelle.

ANCIENNE MAISON
Albert SERRURIER
Adolphe LUTUN, successeur
209, Grande-Rue, ROUBAIX
VOLAILLES — LAPINS DES FLANDRES
PIGEONS DE BORDEAUX
BEURRE ET ŒUFS — JAMBONS
CONSERVES DE PREMIER CHOIX
Maison de Confiance -- On porte à domicile
Envoyez une simple carte postale et on passera chez vous prendre la commande. Surtout, ne vous trompez pas d'adresse, vous le regretteriez !

Informations et Communications

CHEZ LES ANCIENS SOUS-OFFICIERS FRANÇAIS. — Le conseil d'administration prévient les sociétaires que l'assemblée générale du 4e trimestre aura lieu aujourd'hui dimanche 28 courant, à quatre heures et demie du soir, au Café Pandore.

Ordre du jour : Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale. — Situation financière au 4e trimestre. — Fête annuelle du 21 février 1914. — Conférence sur la tuberculose par le docteur Mausse, membre actif de la société. — Noms des membres aspirants à admettre définitivement comme membres participants, dans le courant du 1er trimestre 1914.

Toute absence non excusée par une lettre adressée au président avant l'assemblée, est passible d'une amende de 50 centimes.

Les membres de la société appelés à bénéficier des avantages accordés par la loi du 5 avril 1910, en leur qualité d'assurés obligatoires ou facultatifs, sont priés de présenter leur carte annuelle au président, après l'assemblée et de se munir de leur carte d'identité pour le pointage après la réunion.

ASSISTANCE AUX FAMILLES NOMBREUSES. — Le maire de la ville de Roubaix rappelle à ses concitoyens que la loi d'assistance aux familles nombreuses entrera en application à partir du 1er janvier 1914. Par suite, les intéressés qui se trouvent dans les conditions indiquées par l'article 2 de la loi, peuvent dès maintenant réclamer leur inscription au Bureau d'Assistance, 119, 121, rue Pellart, de 9 heures à midi et de 14 heures à 17 heures, munis de leur livret de famille, d'un certificat de résidence délivré par la mairie et d'un certificat de non imposition établi par le percepteur des Contributions directes de leur canton.

CERCLE ORPHEONIQUE « LES XL ». — Aujourd'hui dimanche, répétition générale au Café Français, Grande Rue, 34, à onze heures du matin.

Présence indispensable.

FOOT-BALL CLUB DU TRICHON. — Dimanche 28 courant, réunion des joueurs ayant déjà joué avec leur matériel, à neuf heures et demie précises du matin, au Jardin Ma Tante, pour jouer contre l'équipe III de l'Amicale de la rue des Arts. Tous les membres faisant partie de la section sont invités à venir voir jouer leurs camarades.

ECOLE DE TIR ET D'INSTRUCTION MILITAIRE. — Dimanche 28 décembre : rassemblement à huit heures précises de toutes les sections d'adultes, au siège de l'école, rue de l'Hospice : gymnastique, exercices préparatoires de tir et tir réduit à 12 et 20 mètres.

Absences. — Les élèves invoquant leur participation aux match de foot-ball pour justifier leur absence devront produire un « billet d'absence » dont ils trouveront des formules à leur disposition au secrétariat de l'Ecole. Ce billet devra être signé du président de l'Amicale ou par délégation du capitaine d'équipe. Les élèves invoquant un motif d'absence indépendant d'une raison sportive, devront le justifier en faisant signer le « billet d'absence » par leurs parents.

Toute infraction à la règle ci-dessus entraînera l'exclusion définitive.

AMICALE DE LA RUE DU BOIS. — On nous signale la récente inauguration d'un foyer amical, vaste salle de réunion bien chauffée où les anciens élèves pourront passer agréablement la matinée du dimanche. La bibliothèque, des journaux illustrés, revues et différents jeux sont à leur disposition.

A l'issue de la réunion, il a été procédé à la distribution des prix du concours de tir (Pupilles), 17 prix ont été attribués.

Par suite les fêtes du Nouvel An, le foyer sera fermé dans le courant de janvier et rouvrira ses portes le 25 janvier pour la réunion générale extraordinaire, où il sera fait un exposé du programme des fêtes du 25e anniversaire de l'Association, qui auront lieu les 8 et 9 février.

JEU DE PIQUET. — Aujourd'hui dimanche 28 décembre et jeudi 1er janvier, chez M. Joseph Dhondt, 127, rue du Fontenoy, grands concours de piquet, 3 tours pour 10 francs. Mise 1 fr. 25. On commencera à dix heures du matin.

THÉATRE-CONCERT
de l'Étoile d'Or
121, Rue de l'Epeule, ROUBAIX
Direction : Emile Desmettre
BELLING, le célèbre transformiste au Concert de l'Etoile d'Or, rue de l'Epeule, 121, à Roubaix. Décors et costumes luxueux avec une troupe de tout premier ordre.
Le Jeudi 25 Décembre ;
Dimanche 28 et Lundi 29 Décembre.
Jeudi et Dimanche Matinée à 3 heures.

ETRENNES 1914
Jusqu'au **11 Janvier**, il sera offert un **MAGNIFIQUE CALENDRIER**
à tout acheteur de 500 grammes de
Chocolat LACROIX
(Paquetage violet).

ETAT-CIVIL
de ROUBAIX du 26 décembre 1913

Naissances. — Henri Debusschere, boulevard Gambetta, 216, cour Pattyn, 2, et Marie Claeys, rue Charlemagne, 41. — Léa Willart, rue des Longues-Haies, 120, et Nelly Laporte, rue d'Estaing, cour St-Simon, 10. — Noël Lorinou, rue de Mouvaux, cour Dubeaurepaire, 9, et Marie Cotton, boulevard de Cambrai. — René Duforset, rue Lacroix, 206. — Marie Daudrumont, rue de Courcelle, 2. — Christiane Frère, rue du Moulin, 135. — Geneviève Dhelemmes, boulevard d'Armentières, 141. — Emile Catteau, rue Chanzy, cour Dosquiens, 10. — Albert Delahaye, rue Réaumur, 12. — Désiré Demaecker, avenue Julien Lagache. — André Lévecque, rue de Lille, cour Berton, 14. — Marie Desrousseaux, rue des Arts, 11. — Andrée Mullier, place de la Liberté, 8. — Mireille Delrœux, rue des Sept-Ponts, 75.

Publications de mariages. — Omer Bonte, tisserand, à Herseaux, et Marie Dupont, épeuleuse à Herseaux. — Jules Lozy, magasinier à Roubaix, et Julienne Delattre, fileuse à Hem. — Amédée Dissaux, employé au chemin de fer à Roubaix, et Angèle Vignon, cultivateur à Aire. — Georges Faulet, employé comptable à Roubaix, et Ange Charlet, sans profession à La Bassée. — Auguste Cuypers, cordonnier, rue de Wasquehal, 31, et Jeanne Lepers, doubleuse, rue du Fresnoy, 87. — Amand Lorthiois, zingueur, rue du Bois, 18, et Marie Bauwens, étirageuse, rue St-Antoine, 9. — Edmond Trachet, couvreur de cylindres, rue de Denain, 52, et Maria Félix, piqurière, rue du Tilleul, impasse St-Louis, 5. — Georges Parfon, apprêteur, rue Ma Campagne, 47, et Charlotte Leclercq, tisserande, rue des Anges, 78. — Henri Vermont, employé de commerce à Lambersart, et Jeannette Lannoy, employée de commerce, rue St-Louis, impasse Jacob, 5. — Charles Mercier, garçon de café à Lille, et Philomène Ovaere, sans profession, rue Pierre de Roubaix, 129. — Alphonse Liénard, employé de commerce, rue Christophe Colomb, 40, et Germaine Hanton, piqurière, rue Jean Bart, 20. — Maurice Ribert, apprêteur, rue Marengo, 14, et Lélia Hofman, sans profession, rue Christophe Colomb, 12. — Arsène Joveneaux, apprêteur, rue de Tourcoing, 179, et Adéline Wéré, ménagère, rue Archimède, cour Caulier, 4. — Emile Farvacque, employé de commerce, rue du Collège, 75, et Emma Buyry, sans profession, rue de la Vigne, cour Mathieu Delcourt, 15. — Alfred Millescamps, comptable, rue d'Oran, 154, et Madeleine Pollet, couturière, rue Monge, 19.

Décès. — Florine Petit, 7 9ans, sans profession, avenue Julien Lagache. — Philomène Allegaert, 48 ans, tisserande, avenue Julien Lagache. — Lucienne Wermin, 4 ans, rue Philippeville, 19. — Jean-Baptiste Segard, 67 ans, sans profession, boulevard de Mulhouse, cour Lecomte, 7. — Arthur Capart, 67 ans, peintre décorateur, rue de Lannoy, 32. — Clara Deuvin, 55 ans, domestique, rue de la Gare. — Maurice Troch, 1 mois, rue Rosa Bonheur, 16. — Madeleine Parton, 18 ans, métalliseuse, rue Franklin, 21.

de ROUBAIX du 27 décembre 1913

Naissances. — Guillaume Demiddelaere, avenue Julien Lagache. — Jean Schauvliège, rue du Fontenoy, cour Delattre, 2. — Joseph Oculs, rue Bernard, cour Mayet, 5. — Suzanne Hiroux, rue de Lannoy, 4?2.

Décès. — Fidéline Leruste, 55 ans, sans profession, rue de Bouvines, cour Fontier, 79. — Catherine Wourlod, 87 ans, sans profession, rue Barbieux. — Mort-né 1.

Socialistes Roubaisiens

Votre devoir est de vous inscrire à la Coopérative « la Paix » et de vous approvisionner à toutes les branches de son commerce, car en même temps qu'elle vous donne des marchandises de première qualité, elle est la seule à Roubaix qui vient en aide à ses membres en grève, laisse une quote-part à la propagande socialiste et soutient, moralement et pécuniairement votre Parti dans toutes les circonstances.

CROIX

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Vendredi à huit heures et demie du soir, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du citoyen maire, secrétaire Déjans.

Présents : Telliez Vanelslande, Wittebolle, maire et adjoints, Liétard, Breton, Mestdagh, Bertin Dubois, Demey, Déjardin, Doyen, D'Hondt Mille, Dubar, Déjans, Desreux, Deweder, Mazeman.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance est faite par le secrétaire; il est approuvé sans observation.

Voirie. — L'administration municipale est autorisée à passer adjudication pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires pendant les années 1914 à 1918; dépense annuelle 9.858 francs.

Liste électorale. — Les citoyens Desreux, Mestdagh et Tirlot sont désignés pour la revision des listes électorales pendant l'année 1914.

Contributions. — Le conseil approuve la liste des répartiteurs pour 1914 à présenter à M. le préfet, répartiteurs résidants et non résidants.

Sapeurs-pompiers. — Un marché de gré à gré est autorisé pour matériel d'incendie, deux échelles automatiques et un dévidoir, dépense totale, 522 francs.

Création d'un bureau de vote. — Les électeurs au Tribunal de Commerce, devant se rendre à Roubaix pour voter, le conseil décide, vu le grand nombre d'électeurs, la création d'un bureau de vote à Croix.

Les eaux potables. — Les réparations, suite à l'éboulement du vieux forage, se montent à environ 4.000 francs. Le conseil en décide la réparation immédiate pour permettre l'examen d'une nouvelle installation.

Budget primitif pour 1914. — Les recettes et dépenses s'équilibrent à la somme de 281.632 fr. 05 celui de 1913 était en balance avec 257.198 fr. 12 ; celui de 1914 a donc une plus-value de 24.43 fr. 93 centimes, l'augmentation prévoit 6.000 francs pour la voirie ; 4.500 aux familles nombreuses ; 3.000 aux femmes en couches ; 2.000 pour les incurables de l'hospice ; 1.000 pour l'éclairage public ; 2.000 pour une nouvelle tenue aux pompiers et 1.000 pour les Trompettes.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

Recettes et dépenses diverses. — Le conseil approuve divers crédits en recettes et en dépenses.

Postes et Télégraphes. — A l'occasion de l'ouverture du bureau de poste de sept heures du matin à neuf heures du soir, le conseil est appelé à décider si l'apport des dépêches se fera pendant les heures supplémentaires, le conseil donne avis favorable et on vote une somme de deux cents francs pour gratification comme aux facteurs à l'occasion de cette distribution supplémentaire.

Eclairage public. — Plusieurs lanternes seront installées aux frais de la ville dans de nouvelles rues reconnues.

Le maire dit que l'éclairage des rues particulières sera bientôt général, des lanternes à gaz seront installées, après notification, aux frais des propriétaires.

Communications. — Le maire donne connaissance des lettres de remerciements de Mme Detroy, veuve de l'ancien secrétaire de la mairie, pour l'indemnité qui lui a été allouée par le conseil ; de Mme veuve Maton, pour la part que le conseil municipal a pris aux funérailles de son mari.

Le maire fait connaître qu'il a reçu de M. le Préfet une lettre pour inviter M. Pachy, ancien secrétaire de la mairie de Croix, à justifier d'une avance de fonds de 655 francs, qui lui a été faite en 1911.

M. Pachy, à la suite de l'invitation qui lui a été faite, ayant envoyé une lettre recommandée et non cachetée au maire, ce dernier en donne connaissance.

Le huis clos est prononcé à neuf heures et demie, pour l'examen des dossiers et demandes d'assistance.

ETAT-CIVIL de CROIX. — *Naissance.* — Vigin Jean, rue Pasteur, 15.

Publications de mariages. — Duponchelle Henri, employé de commerce à Croix, et Masingarbe Marie, lingère à Bailleul. — Bahler Alfred, marchand à Croix, et Jeanjean Germaine, marchande à St-Omer.

LE SUCRE BÉGHIN
SE RECONNAIT A SA BLANCHEUR, A SA FONTE RÉGULIÈRE

RHUMES, BRONCHITES, ASTHME, guéris sont vite et bien par le
THÉ SOUVERAIN
Herboristerie Populaire, 7, Gde-Place, CROIX.

WATTRELOS

CONTRE LA RAGE. — Le maire de Wattrelos vient de prendre l'arrêté suivant :

Considérant qu'un cas de rage a été constaté le 22 décembre 1913 dans la ville de Roubaix ;

Arrêtons,

Article 1er. — Tous les chiens circulant sur la voie publique seront muselés ou tenus en laisse pendant un délai de deux mois à partir de la publication du présent arrêté.

Article 2. — Pendant ce délai de deux mois, il est interdit aux propriétaires de se dessaisir de leurs chiens ou de les conduire hors de leur résidence, si ce n'est pour les abattre. Dans ce cas, ils seront tenus d'en faire la déclaration à la mairie.

Article 3. — Les prescriptions du présent arrêté ne sont pas applicables aux chiens de douaniers, de police, de berger, de bouvier, ainsi qu'aux chiens de chasse, qui sont admis à circuler librement, mais uniquement pour l'usage auquel ils sont employés.

Article 4. — Seront immédiatement abattus, les chiens et les chats mordus ou roulés par un animal enragé ou ayant été en contact avec lui. Lorsque des chiens ou des chats auront mordu des personnes, et qu'il y aura lieu de craindre l'existence de la rage, ils seront si l'on peut s'en saisir sans les abattre, placés en observation sous la surveillance d'un vétérinaire sanitaire requis par le maire ou désigné par le propriétaire et placés, pendant tout le temps reconnu nécessaire, mais en tout cas pendant cinq jours au moins, sous la surveillance du vétérinaire-inspecteur, qui, suivant le diagnostic qu'il portera, en demandera l'abatage ou signera leur exeat.

Article 5. — Les chiens errants et tous ceux qui seront trouvés sur la voie publique ou dans les champs, non munis d'un collier portant le nom et le domicile de leur maître, seront mis en fourrière et abattus, après un délai de 48 heures, s'ils n'ont point été réclamés et si le propriétaire est inconnu. Le délai est porté à huit jours francs pour les chiens avec collier ou portant la marque de leur maître.

Article 6. — Lorsque les chiens conduits en fourrière pourront être remis à leur propriétaire, ces derniers seront tenus d'acquitter les frais de conduite, de nourriture et de garde, d'après le tarif fixé par nous, sans préjudice du procès-verbal de contravention qui sera dressé à leur charge.

Article 7. — Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront constatées par des procès-verbaux et déférées aux tribunaux compétents.

Fait à Wattrelos, le 26 décembre 1913.

Le maire,
Signé : Henri BRIFFAUT.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Dans l'établissement Vandendriessche, rue des Fleurs, un homme de peine, M. Selle Alfred, 19 ans, demeurant rue des Arts, 7, est tombé en se courbant pour prendre une balle sur le dos et s'est contusionné l'épaule gauche. 12 jours de repos.

BUREAU MUNICIPAL DE PLACEMENT GRATUIT. — *Offres d'emplois.* — On demande : une jeune bonne de 16 à 17 ans pour Wattrelos ; un forgeron outilleur ; un ouvrier ébéniste pour Roubaix; des jeunes gens de 18 à 25 ans, ayant des références, pour grand magasin à Lille (Nouveautés); bon demi-ouvrier en cycles, sachant limer les cadres, pour Wattrelos (travail assuré pour l'hiver); une jeune fille de 14 à 16 ans, pour magasin de coupe et confections à Roubaix; un jeune homme de 14 à 15 ans pour écritures, à Tourcoing ; de bons ouvriers couvreurs, serruriers et demi-ouvriers serruriers-poêliers pour Wattrelos et Roubaix; un chaudronnier mécanicien pour montage et entretien de matériel d'usine et deux bons chaudronniers en fer; un bon premier ouvrier menuisier pratiquant le métier, sachant bien tracer et faire les escaliers (travail assuré); des ouvrières piqûrières pour Wattrelos; un apprenti ébéniste pour Wattrelos ; un bon coupeur pour chaussures pour Tourcoing.

Demandes d'emplois. — Chef de culture expérimenté demande emploi (emploierait sa famille avec lui au besoin). — Jeune homme, 16 ans, employé de préparation, demande à changer de maison. — Homme sérieux, libre 4 jours par semaine, pouvant mettre la main à tout travail (courses ou autres) demande occupation. — Homme sérieux demande à faire représentation : épiceries, bières ou liqueurs. — Homme marié, sérieux, instruit, recherche emploi de confiance, recettes ou autres. — Daubeur, ponceur ou demi-ajusteur demande place. — On demande à faire transports de pièces avec baladeuse (piqûrières et éplucheuses). — Personne demande à faire confections ouvrières chez elle. — Magasinier, domestique, conducteur de chevaux, hommes de peine, terrassier, débardeur, femmes de journée, graisseur-corroyeur, apprenti-mécanicien, rattacheurs, demandent place. — Garde-couches demande occupation. — Jeune fille, 18 ans, solide, ancienne servante de ferme, parlant le flamand, demande place servante.

Pour tous renseignements, écrire ou s'adresser à M. le Préposé du Bureau municipal de Placement gratuit, à la Mairie de Wattrelos (Nord).

LE PREMIER DE L'AN. — Le maire de la ville de Wattrelos a l'honneur de faire connaître que l'administration municipale ne recevra pas à l'occasion du Nouvel An et que les bureaux de la mairie seront fermés le vendredi 2 janvier 1914, à l'exception de celui de l'Etat-Civil qui sera ouvert de neuf heures à midi et de deux à cinq heures.

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS. — En raison des fêtes du Nouvel An, les consultations mensuelles de nourrissons auront lieu : au Centre, le lundi 8 janvier à deux heures ; au Crétinier, le jeudi 15 janvier, à trois heures et demie.

Des cartes pour tombola gratuite seront remises aux nourrices présentes.

RECENSEMENT DES PIGEONS-VOYAGEURS. — Les déclarations doivent être faites avant le 1er janvier.

Ceux qui ne se conforment pas à cette obligation seront interdits, par M. le Préfet du Nord, de se livrer à l'élevage des pigeons-voyageurs.

ETAT-CIVIL DE WATTRELOS. — *Naissance.* — Madeleine Decorte, rue de Leers, 40.

Publications. — Marcel Cognez, électricien, et Louise Couvreur, repasseuse. — Hector Gilleman, fileur, et Sidonie Lainé, sans profession.

Décès. — Jean-Louis Bys, 71 ans, teinturier, rue Vallon maisons Benard. — Marie Denis, femme Pollet, rue de l'Industrie, maisons Leclercq, 61 ans, sans profession.

WASQUEHAL

CONCERT. — Le concert organisé jeudi dernier par l'Amicale des Anciens Elèves a obtenu un très vif succès. Le programme, des mieux composés, a été exécuté à la satisfaction générale d'un nombreux public qui ne cessa d'applaudir : musiciens chanteurs et acteurs qui, de même que les organisateurs ont été à la hauteur de leur tâche.

AUX ELECTEURS DE LA 6e CIRCONSCRIPTION. — Le citoyen Dubled a l'honneur d'informer les électeurs de la 6e circonscription qu'il ne pourra pas recevoir aujourd'hui dimanche 28 décembre, devant aller faire une réunion dans le canton de Cysoing.

ETAT-CIVIL DE WASQUEHAL. — *Publications de mariages.* — Amand Lejeune, journalier à Wasquehal, et Hortense-Marie Wambre, ménagère à Wasquehal. — Henri Jean-Baptiste Pérignon, ajusteur à Hellemmes, et Fernande Prouvost, sans profession à Wasquehal.

Mariage. — Désiré Haegman, haleur de bateaux à Wasquehal, et Alfréda Joly, journalière à Wasquehal.

LANNOY

CHUTE MALHEUREUSE. — En tombant dans les escaliers de la Mairie, M. Louis Decourcelle, garde, a contracté une violente entorse au genou droit et s'est contusionné la hanche droite. Le docteur lui a ordonné 20 jours de repos.

LYS

NOMINATION. — M. Amand Bossut, employé, est nommé administrateur du Bureau de bienfaisance pour 4 ans.

BIJOUX FIX

Vérifiez la marque FIX
sur chaque bijou
afin d'éviter toute confusion et toute substitution

Gazette Tourquennoise

Le Dimanche Tourquennois

Musée.
Musée, de dix heures à midi.
Bibliothèque communale, de dix heures à midi.
Musées de la Chambre de commerce, de dix heures à une heure.
Institut social. — Consultations juridiques, de dix heures à midi.
Patronages laïques. — Rues des Orions, du Chêne-Houpline et du Congo, ouverture à huit heures du matin.
Théâtre municipal. — A 2 h. 3/4, 5e représentation de « La Chaste Suzanne ». — A 8 h. 1/4, « Rêve de Valse », opérette en 3 actes.
Solidarité Républicaine. — A 5 heures, rue de l'Abattoir, 1, réunion de la 5e section. A 6 heures, rue du Touquet, 68, réunion de la 8e section.

ECOLE PRATIQUE DE JEUNES FILLES
Succès scolaire

Examen de dactylographie organisé par l'Association sténographique unitaire de France. 13 élèves présentées, 12 reçues. Ce sont :

1. *Examen préparatoire de sténographie.* — Milles Bourgois Henriette. — Debeuf Marguerite. — Douez Fernande. — Legay Amélia. — Mation Léa. — Tranchant Marie. — Wayetens Suzanne.
2. *Examen théorique.* — Bourgois Marthe.
3. *Examen de dactylographie.* — Delbecq Henriette, avec le numéro 1, machine Underwood. — Lesnes Marguerite, avec le numéro 2, machine Underwood. — Cannie Valentine, machine Yost. — Scritte Claire, machine Underwood.

DANS LA POLICE

C'est avec un bien vif plaisir que nous apprenons que M. Charles Guichard, commissaire de police du 1er arrondissement depuis le 24 décembre 1909, vient d'être nommé à Nancy, commissaire de police de 1re classe.

Avant de venir chez nous, ce sympathique fonctionnaire occupa successivement les postes de Bohain, près de Saint-Quentin, Honfleur, dans le Calvados et Mantes, près de Paris.

Serviable au possible, très aimé de ses agents et de toute la population, M. Guichard ne laissera ici que des regrets.

Nous lui adressons nos plus vives félicitations pour son avancement bien mérité.

PETITES NOUVELLES

LES ETRANGERS. — Voici le mouvement de la population étrangère du 21 au 27 courant : arrivées : hommes, 5 ; femmes, 4 ; enfants, 4. — Départs : hommes, 7 ; femmes, 8 ; enfants, 7.

Communiqués divers

A L'A. G. DE L'ECOLE INDUSTRIELLE. — La séance est ouverte à onze heures, sous la présidence de M. Paul Leman, Vandeckerckove, président. 106 sociétaires sont présents.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 janvier dernier est adopté.

Du rapport de M. Joume, secrétaire général, il résulte que la société compte actuellement 519 membres dont 184 perpétuels.

M. Destailleurs, trésorier général, donne lecture du compte-rendu financier qui indique que l'avoir de la société monte à 7.244 francs 34, dont 6.444 francs de capital réservé et 799 fr. 84 de capital roulant.

Cet avoir se représente par 11 obligations de la Ville de Tourcoing, un dépôt de 965 fr. 34 à la Caisse d'Epargne et le reste en un compte courant de banque.

Ce compte est approuvé à l'unanimité.

L'assemblée repousse le projet de création d'une section de foot-ball.

Il est procédé à l'élection de quatre membres du comité en remplacement de MM. Maréchal, Dujardin, Delmotte et Détailleur, arrivant à fin de mandat et rééligibles, plus deux membres en remplacement de MM. Liétaer et Castelain, démissionnaires pour cause de départ de la ville.

A la presque unanimité les quatre membres sortants sont réélus et MM. Decorte Jean-Baptiste et Demaux, nommés en remplacement des démissionnaires.

LES ADJUDICATIONS. — Le vendredi 26 décembre 1913, à trois heures du soir ont eu lieu, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Jules Brassart, adjoint au maire, assisté de MM. Jules Heulst et Louis Bouche, conseillers municipaux, en présence de M. Dramais, receveur municipal et de M. Bloyart, directeur du Service de la Voirie municipale, les adjudications suivantes :

Fourniture des denrées nécessaires à la nourriture des chevaux des Services de l'Ebouage et des Sapeurs-Pompiers pendant l'année 1914. — Ont soumissionné : MM. Desmazure fils, de Tourcoing, rabais de 0.25 pour cent ; Louis Grimonpont, de Mouvaux, rabais, 0,75 pour cent ; Henri Six-Bourgois, de Tourcoing, déclaré adjudicataire avec un rabais de 1.25 pour cent.

Ferrure des chevaux de l'Ebouage pendant les années 1914-15-16. — Ont soumissionné : MM. Jean-Baptiste Vannieuwenhuyse, de Tourcoing, rabais de 8 pour cent; C. Dujardin, de Tourcoing, rabais de 5 p. cent ; C. Dillies, de Tourcoing, rabais de 6.75 pour cent.

M. Jean-Baptiste Vannieuwenhuyse a été déclaré adjudicataire.

ADJUDICATIONS. — Le 27 décembre 1913, à trois heures du soir, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, a eu lieu sous la présidence de M. Lodois Honoré, adjoint au maire, assisté de MM. Alphonse Bernard et Joseph Villaeys, conseillers municipaux, en présence de M. G. Dramais, receveur municipal et de M. Frelier, préposé en chef du service de l'Octroi, l'adjudication de la fourniture des uniformes des agents du service de l'Octroi, pendant les années 1914, 1915 et 1916.

Ont soumissionné : MM. Boutry, Van Isselsteyn et Cie, de Lille, 1.25 d'augmentation ; la Société Anonyme des Etablissements Desfossés de Paris, rabais, 3.50 % ; cette dernière a été déclarée adjudicataire.

AMICALE DU CALVAIRE. — Aujourd'hui dimanche 28 décembre à dix heures et demie, entraînement de la section de tir, à onze heures et demie précises réunion de la commission de tir, ouverture des concours mensuels.

THEATRES, FÊTES ET CONCERTS

THEATRE MUNICIPAL

Aujourd'hui dimanche 28 décembre, deux grandes représentations ; Matinée à 3 heures. 5e représentation de l'immense et universel succès ; « La Chaste Suzanne », opérette nouvelle en 3 actes, musique de J. Gilbert. Orchestre dirigé par M. Roberval. Grande mise en scène. Costumes des maisons Boinet et Hirsig, de Paris, et Créteur père, de Roubaix. Décor nouveau.

Le soir, à 8 h. 1/4 : « Rêve de Valse », opérette en 3 actes, musique de O. Strauss. Orchestre dirigé par M. Roberval.

Demain lundi 29 décembre, grand gala populaire à prix réduits du dimanche soir. 6e représentation de « La Chaste Suzanne ».

Service de voitures après chaque soirée pour Roubaix et Mouscron, desservant la Malcense et la Croix-Rouge (0 fr. 50 par personne).

La location est ouverte pour toutes ces représentations.

HIPPODROME-VARIETES
Place des Halles

Aujourd'hui dimanche 28 décembre, matinée à 4 heures; soirée à 8 h. 1/2, grandes représentations, avec le concours de M. Fauvel 1er, du Théâtre des Ambassadeurs ; Mlle Geneviève La Taste, chanteuse légère, du Théâtre de la Gaîté de Paris; MM. Fixe et Roberts, mélange Act de l'Alhambra; M. Mahatina, illusionniste de l'Empire ; La Troupe Bokwelly, du Grand Cirque Médrano. Cinéma, vues sensationnelles et inédites. Salle bien chauffée. Spectacle d'une correction parfaite et spécialement composé pour les familles. Prix des places : réservées 2 fr.; premières 1 fr.; secondes 0 fr. 50.

La location est ouverte sans augmentation de prix chez M. Blic, Café de l'Hippodrome, 29, rue de Tournai.

ETAT-CIVIL
de TOURCOING du 27 décembre 1913

Naissances. — Delepoulle Marie, 71, rue de Guisnes. — Leruste Zoé, rue des Archives, 14. — Pollet Fernand, rue d'Alsace, 73.

Publications de mariages. — Buyse Yvon, tisserand, à Tourcoing, et Stéphanie Van Elslande, bobineuse à Mouvaux. — Lorthiois Amand, zingueur à Roubaix, et Bauwens Marie, étirageuse à Roubaix. — Appourchaux Edmond, employé au chemin de fer, à Tourcoing, et Landrieu Léonie, sans profession à Lille. — Braud Jean, représentant de commerce, rue Chéroy, 25, à Paris et Coudere Maria, repasseuse, 150, rue de Roubaix. — Pecqueraux Jules, homme de peine, 29, rue de l'Industrie, et Bacquart Mathilde, doubleuse, 29, rue de l'Industrie. — Castelin Julien, cocher livreur, 28, rue du Moulin, et Debouvrie Madeleine, doubleuse, 22, rue de la Croix-Rouge. — Dont Albert, teinturier, rue des Cinq Voies, et Kint Albertine, soigneuse, 10, rue des Flandres. — Cognez Marcel, électricien à Wattrelos, et Couvreur Louise, repasseuse, 85, rue Jeanne d'Arc. — Cappelle Fernand, à Bailleul et Dupont Marguerite, 17, rue de l'Industrie. — Dutoit Augustin, magasinier, rue de Moscou, 68, et Wallack Julienne, soigneuse, 70, rue de Moscou. — Depreux Maurice, chaudronnier en cuivre, 8, rue de Constantinople et Demuynck Hélène, soigneuse, 420, rue de Gand. — Desmettre Louis, trieur, 19, rue des Roses prolongée, et Desreumaux Flore, ménagère, 89, rue du Moulin. — Dekeyser Noël, aide-monteur, 22, rue de Toul et Lessens Zulma, doubleuse, 20 bis, rue d'Alexandrie.

Mariages. — Debriffe Albert, plieur, et Depfnoy Marguerite. — Dejaegher Emile, teinturier, et Gilles Madeleine, soigneuse. — Duthilly Edouard, boulanger, et Delberghe Hélène, sans profession. — Lebrun Séraphin, soldat, et Mandrick Jeanne, soigneuse. — Vancauwenberge Arthur, tisserand, et Boeckx Nathalie, tisserande. — Vandeputte Henri, soldat et Reynaert Henriette soigneuse. — Van Eeckhout René, zingueur, et Martens Eulalie, journalière. — Wagnon Edouard homme de peine et Bernard Marie, soigneuse.

Décès. — Duforest Sophie, 73 ans, sans profession, rue Hoche, 34. — Vertaille Napoléon, 57 ans, trieur, rue du Prince, 72. — Reynaert Emile, 38 ans, chaudronnier en cuivre, 122, rue Nationale.

N'ACHETEZ ni MONTRES, ni BIJOUX ni ORFÈVRERIE
sans consulter le Tarif 254 envoyé France par G. TRIBAUDEAU, à BESANÇON
Six 1ers Prix 28 Médailles d'Or Concours de l'Observatoire

NEUVILLE-EN-FERRAIN
BEAU CONCERT DE BIENFAISANCE

A l'occasion des fêtes de Noël, un concert de bienfaisance a été organisé par M. Boussemart dans sa salle des fêtes (quartier de la Vieille Motte).

Ce concert donné au profit des vieillards de l'Hospice a produit 51 fr. 75 (entrées et quête comprise).

Ce résultat est tout à l'avantage du sympathique et populaire « Bouss'Mart » qui, pour mieux faire encore que de coutume, s'était assuré le concours d'artistes très distingués.

C'est ainsi que le généreux public qui a assisté à cette soirée a pu apprécier : Lien-Jean, bon chanteur ; Rigollard, comique si populaire ; Jeannette, excellente romancière et Rot-Civ, fin chanteur de genre.

Les Skills', duettistes, qui prêtaient leur gracieux concours à la fête méritent d'être signalés spécialement tant ils ont obtenu de succès dans leurs diverses créations.

Ce brillant concert s'est terminé par une fantaisie militaire en 1 acte, « Consigne », qui a dilaté toutes les rates par ses fourires.

En résumé, l'œuvre de bienfaisance entreprise par M. Boussemart a eu grand succès. Il a droit, avec tous ses artistes, à nos meilleures félicitations et aux sincères remerciements des bons vieux de Neuville à qui allait cette belle et généreuse action.

POUR LES ENFANTS DE LA LAIQUE. — Notre excellent ami M. Florent Veil, ancien conseiller d'arrondissement, délégué cantonal, membre de la commission des Hospices, a fait distribuer 300 coquilles aux enfants des écoles laïques.

Toutes nos félicitations à cet excellent républicain, à ce dévoué laïque.

COMINES

Ruade mortelle

Un cheval qui venait d'être ferré à la maréchalerie Lepoutre, rue d'Hurlupin, avait gardé l'écurie le jour de la Noël, aussi était-il très excité, et l'aide-forgeron, M. Gaston Scarling, qui le ramenait, avait-il toutes les peines du monde à le maintenir, tant l'animal se cabrait.

Arrivé dans la cour de l'hôtel tenu par M. Vanacker où se trouve l'écurie louée par M. Victor Ghesquière, messager, le jeune homme remit la longe du cheval aux mains de Mme Ghesquière, née Vandermeersch Alice, 29 ans, mariée depuis un an et sur le point d'être mère. Voyant qu'on allait le rentrer à l'écurie, le cheval se rebiffa de plus belle ; la longe échappa des mains de Mme Ghesquière ; en un clin d'œil le terrible animal s'était retourné et avait lancé une ruade qui atteignit la jeune femme en plein front. La malheureuse tomba comme une masse et expira deux heures plus tard sans avoir repris connaissance.

On juge de la douleur de son mari.